09_INI_016

canton de vaud
Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 10.03.09
Scanné le 11 MARS 2009

INITIATIVE LEGISLATIVE

[redacted] POUR REGLEMENTER DANS LE CANTON DE VAUD LA RECHERCHE DE RENSEIGNEMENTS PAR DES ENTREPRISES PRIVEES

Dans sa réponse du 19 novembre 08 aux interpellations des groupes socialistes, Verts et A Gauche toute ! concernant les activités d'espionnage du mouvement altermondialiste ATTAC par Securitas pour le compte de Nestlé, le Conseil d'Etat relève, à juste titre que *«la recherche de renseignements par des entreprises privées et l'activité de détective privé au sens large ne sont plus réglementées depuis le 1 janvier 1999»*. Le gouvernement vaudois constate également que *«un nouveau Concordat suisse, qui ne prévoit pas de disposition spécifique sur la recherche de renseignements et l'infiltration, est actuellement en consultation»*. Le Conseil d'Etat relève en outre que 14 cantons ont légiféré en la matière, la législation cantonale tessinoise étant considérée comme exemplaire.

Fort de ce constat, les député-e-s [redacted] soussigné-e-s demandent au gouvernement d'introduire la disposition suivante dans la Loi vaudoise sur les entreprises de sécurité (LESéc) :

« Art. 22c (nouveau)

al. 1 Les entreprises de sécurité et leur personnel doivent exercer leur activité dans le respect de la législation, en particulier des droits fondamentaux et de la loi fédérale sur la protection des données (LPD).
al.2 Dans leur rapport avec des tiers, les entreprises de sécurité et leur personnel doivent s'abstenir de toute activité d'observation ou de filature susceptible de constituer un harcèlement pour la personne concernée.
al.3 Les entreprises de sécurité et leur personnel ne sont pas en droit de collecter des informations ou des données personnelles portant sur les opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales des personnes physiques ou morales. »

Il s'agit ainsi de redonner au canton de Vaud une base légale pour intervenir de façon à ce que Département compétent puisse agir, le cas échéant, sur le plan administratif vis-à-vis des entreprises de sécurité. Rappelons qu'en vertu de l'art. 21 al.2 de la LESéc c'est le Département qui est compétent pour accorder, suspendre, annuler et retirer les autorisations d'exploiter une entreprise de sécurité sur territoire vaudois.

Le 10.03.09 Jean-Michel Dolivo Jean-Michel Favez Raphaël Mahaim

procédure à suivre
art 128 al 2 de la Loi sur le Grand Conseil
JMD

(Demande de prise en cons. immédiate et renvoi au CE)

Liste des députés signataires – état au 3 mars 2009

Abbet Raphaël
Aebi Jean-Robert
Amarelle Cesla
Amstein Claudine
Ansermet Jacques
Apothéloz Stéphanie
Aubert Mireille
Baehler Bech Anne
Ballif Laurent
Bally Alexis
Bavaud Sandrine
Bernhard Maximilien
Berseth Verena
Bolay Guy-Philippe
Bonjour Eric
Bonny Dominique-Richard
Borel Bernard
Borloz Frédéric
Bottlang-Pittet Jaqueline
Brélaz François
Buffat Marc-Olivier
Buffat Michaël
Cachin Jean-François
Calpini Christa
Capt Gloria

Chapalay Albert
Chappuis Laurent
Chatelain André
Chevalley Christine
Chevalley Edna
Chevalley Isabelle
Cherix François
Chollet Jean-Luc
Chollet Jean-Marc
Christen Jérôme
Clot Bertrand
Cornamusaz Philippe
Cornaz-Rovelli Valérie
Courdesse Régis
De Preux Patrick
Debluë François
Décaillet Anne
Décosterd Anne
Delacour André
Depoisier Anne-Marie
Deriaz Philippe
Desmeules Michel
Despot Fabienne
Devaud Grégory
Dind Claudine

Dolivo Jean-Michel
Ducommun Philippe
Dufour Claude-Eric
Durussel José
Duvoisin Ginette
Epars Olivier
Fardel Claude-André
Favez Jean-Michel
Favrod Pierre-Alain
Feller Olivier
Ferrari Yves
Fiora-Guttmann Martine
Freymond Cantone Fabienne
Gaille Pierre-André
Gay Vallotton Michèle
Gfeller Olivier
Girardet Lucas
Glardon Julien
Glutz Félix
Golaz Florence
Golaz Olivier
Gorrite Nuria
Grandjean Pierre
Grognuz Frédéric
Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 3 mars 2009

Guignard Pierre
Haenni Frédéric
Haldy Jacques
Haury Jacques-André
Hurni Véronique
Jaquet-Berger Christiane
Jaquier Rémy
Jobin Philippe
Jufer-Tissot Nicole
Jungclaus Delarze Suzanne
Junod Grégoire
Kappeler Hans Rudolf
Kernen Olivier
Labouchère Catherine
Mahaim Raphaël
Maillefer Denis-Olivier
Mange Daniel
Manzini Pascale
Marendaz André
Martinet Philippe
Mattenberger Nicolas
Mayor Olivier
Maystre Tinetta
Melly Serge
Mercier Pierre-Alain
Métraux Béatrice
Meyer Roxanne
Miéville Michel
Modoux Philippe
Monod Alain
Montangero Stéphane
Mossi Michele
Mouquin Michel
Nicolet Jacques
Pache Rémy
Papilloud Anne
Payot François
Pernoud Pierre-André
Perrin Jacques
Pertusio Mario-Charles
Peters Lise
Pidoux Jean-Yves
Pidoux Pierre-André
Poncet Gabriel
Randin Philippe
Rapaz Pierre-Yves
Reichen Gil
Renaud Michel
Rey-Marion Aliette
Reymond Philippe
Rochat Nicolas
Rochat Pierre
Rod Armand
Rostan Jacqueline
Roulet Catherine
Ruey-Ray Elisabeth
Saugy Roger
Savary Marianne
Schwaab Jean Christophe
Schwaar Valérie
Schwab Claude
Silauri Alessandra
Sordet Jean-Marc
Surer Jean-Marie
Truffer Jean-Jacques
Uffer Filip
Venizelos Vassilis
Villa Sylvie
Volet Pierre
Walther Eric
Weber-Jobé Monique
Wehrli Laurent
Wyssa Claudine
Yersin Jean-Robert
Zwahlen Pierre